

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 23 septembre 2024

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas
DLENARD Guillaume
HELLIO Hugues
HO-DAC Marion
SIMON Anne
VASSAUX Joelle
VASSEUR-LAMBRY Fanny
ATTARD Jérôme
DEMAYE-SIMONI Patricia
DUTOIT Marc
JENNEQUIN Anne
LE MARC'HADOUR Tanguy
MUTELET Valérie
BODESCOT Michel
CHOPIN Jean-Marc
DUPAS Régis
FABIANEK Isabelle
GRUCHOT Lucie
BAUDUIN Tanguy
DENQUIN Mathilde
MULLANU Léonard
NOWECKI Maeva
KARPOFF Cyrille
VIARD Marie-Pierre
BONY Nadia

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et présidente du conseil d'UFR ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres pour ce premier conseil de l'année universitaire 2024/2025. Il s'agit d'un conseil convoqué exceptionnellement afin de se prononcer sur les MCC se rapportant à la CPGE D1. Il est 13h35

2- La convention de partenariat entre l'université d'Artois et le lycée Corot

Cette convention a pour objet la mise en place d'un double cursus entre le lycée Corot de Douai et la faculté de droit de l'université d'Artois.

3- MCC (Modalités de contrôle des connaissances)

Madame le doyen présente les MCC s'appliquant aux étudiants inscrits dans le double cursus CPGE D1 - Licence en droit (lycée Corot / université d'Artois)
Il est rappelé que le principe de la D1 repose sur un programme publié au bulletin officiel.

Les étudiants concernés suivent les CM au sein de notre composante tandis que les TD sont dispensés directement dans leur lycée. En tout cas, le déroulement du cursus se fait en bonne intelligence et concertation entre les deux établissements.

Ces dispositions sont validées à l'unanimité.

4- Points d'information de Madame le Doyen

Point 1 - la LceR : le séminaire de lancement est prévu le 4 octobre.

Point 2 - le HCERES : Il mènera des auditions le 23 octobre. Mais à ce stade, nous ne nous disposons pas encore de la liste des formations concernées par les auditions. Tous les responsables de formations sont par conséquent susceptibles d'être entendus par le HCERES. Il faut donc se rendre disponible ce jour.

Point 3 - Codirection des masters : tous les masters sont désormais codirigés (cf tableau ci-dessous)

Master	Binôme
Droit Public	Madame Mutelet / Monsieur Baralle
JPP	Madame Vasseur-Lambry / Madame Simon
DCT	Madame Demaye-Simoni / Mr Clerc
Droit de l'entreprise	Monsieur Attard / Monsieur Augier

S'agissant de la nouvelle licence professionnelle MJPM, elle est codirigée par Madame Vasseur-Lambry et Madame Lhomme.

Point 4 - Madame le doyen revient sur la situation particulière concernant Monsieur Olivier CLERC. Madame Joëlle VASSAUX fera normalement valoir ses droits à la retraite en septembre 2025. Son support sera donc vacant. Afin de couvrir les besoins de l'établissement, il convient de demander une ouverture de poste au titre de l'article 51 (mutation)

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry
